

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2021

---

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 61

présenté par  
M. Larrivé

-----

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.